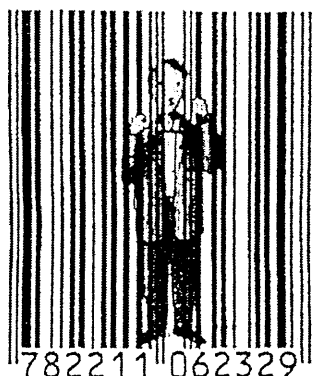


Collectif pour la Défense des Libertés Fondamentales CDLF



POUR NOTRE SECURITE

« NON » AU FICHAGE GENETIQUE !

Un déboulonneur de pub de Rouen refuse une prise d'ADN

Le 21 septembre 2009, François Vaillant sera en procès à Rouen pour avoir refusé en 2008 que la police prélève son empreinte génétique, son ADN. Nous voulons faire en sorte, avec lui, que ce procès soit aussi celui du Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques (FNAEG).

Refusons le Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques ! Pourquoi ?

Le fichage génétique, instauré en 1998 par le gouvernement Jospin, mettait en place le prélèvement génétique en le limitant aux auteurs de crimes et délits sexuels commis sur des mineurs de moins de 15 ans. En 2003, la Loi de Sécurité Intérieure de Sarkozy a étendu les raisons d'y figurer aux infractions les plus banales. Est-ce utile pour notre sécurité ? Non ! Par contre, c'est dangereux pour nos libertés. Le FNAEG devient un outil de contrôle social et politique.

Ce fichier recense déjà plus d'un million de personnes qui sont loin d'être tous de dangereux criminels. Ce gouvernement répressif aime que règne la suspicion ! Il faut savoir que l'ADN détermine pour toute personne ses caractéristiques organiques, morphologiques et pathologiques. Il est à craindre qu'un éventuel gouvernement de type « Vichy » utilise le FNAEG pour discriminer telle ou telle partie de la population. Ce fichier assure notre insécurité.

Cela pourrait être, VOUS, NOUS, tout le monde !

Les 60 millions de Françaises et de français seront-ils bientôt tous dans le FNAEG ? Des dizaines de milliers y sont déjà par erreur. Des commissariats cherchent à faire du chiffre, prime à l'appui, en exigeant un prélèvement ADN de personnes qui n'ont souvent commis aucun délit. Toute empreinte ADN prélevée reste 40 ans dans ce fichier. Nous combattons cette volonté de fichage systématique de la population, car nous refusons la suspicion généralisée et la politique de la peur qu'entretiennent Nicolas Sarkozy et son gouvernement.

François Vaillant, en 2007, fut condamné en Justice à 1 € d'amende pour ses actes de barbouillages de panneaux d'affichage, commis à visage découvert, dans le cadre des actions de désobéissance civile des déboulonneurs. Leur objectif est de faire changer la loi qui autorise l'invasion publicitaire et son cortège de violences (surconsommation, obésité, sexisme...). Un an plus tard, alors qu'il a payé cette amende symbolique, il est convoqué au commissariat pour une prise ADN. Il refuse et nous invite à le soutenir et à entrer nous aussi en RESISTANCE contre cette société policière et à construire de nouvelles solidarités.

.../...

Ce militant du Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN) et des Verts, praticien de la désobéissance civile non-violente, sait qu'il risque 1 an de prison et 15.000 € d'amende.

« Ceux qui abandonnent une liberté essentielle pour obtenir une sécurité temporaire minime ne méritent ni liberté ni sécurité ». (Benjamin Franklin, Historical Review of Pennsylvania, 1759)

Le CDLF a maintes fois pris position contre la volonté de ce gouvernement de fichage généralisé de la population et contre sa politique de « tolérance zéro » et du « tout sécuritaire ». Il apporte son total soutien à François Vaillant dans son refus de prise de son ADN. Son combat est le nôtre et nous sommes persuadés qu'il est aussi celui de tous les citoyens inquiets pour notre démocratie et nos libertés.

Nous vous invitons à assister nombreux et nombreuses à son procès qui se tiendra au Palais de justice de Rouen le lundi 21 septembre à partir de 13H15 et à la soirée débat qui suivra.

SOIREE - DEBAT
Lundi 21 septembre à 20H30
Halle aux toiles ROUEN
RESISTANCES et DESOBEISSANCES

Prendront la parole des désobéisseurs de différents secteurs :

Nucléaire, éducation nationale, sans papiers, anti-pub, refus-ADN ...

Intervenants :

- Jean-Marie MULLER, écrivain, co-fondateur du MAN.
- Matthieu BONDUELLE, secrétaire général du Syndicat de la Magistrature
- Marie-Christine BLANDIN, sénatrice Verts
- François ROUX, avocat
- Yvon MIOSSEC, animateur du CDLF
- François VAILLANT, philosophe

Collectif pour la Défense des Libertés Fondamentales (CDLF) : Alternative Libertaire, les Alternatifs, ASTI de Petit Quevilly, ATTAC Rouen aggro, CFDT Santé-Sociaux, CFDT-Sgen, CGT-UL 76, CGT précaires et privés d'emplois, CREAL 76, Emancipation, FASE 76, FSU 76, Gauche Unitaire, LDH, MAN, MRAP, NPA, Parti de Gauche, PCF 76, Ras l'Front Rouen, Syndicat de la Magistrature, Union Syndicale Solidaires 76, les Verts.

Avec la participation de la Choral'ternative.

Nous contacter : CDLF 22 bis Rue Dumont d'Urville 76000 Rouen Tel : 06 27 06 42 70

NB : Pour aider aux frais de justice qui s'élèveront à environ 3.500 €, merci d'envoyer votre don à : MAN, Centre 308, 82 rue Jeanne d'Arc, 76000 Rouen. Chèque à l'ordre de MAN Normandie ; par exemple 10 € ou 20 €, les petits ruisseaux faisant les grands rivières.